



Commune de Merbes-le-Château

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article précédent et il sera fait mention si c'est pour la 2^{ème} ou 3^{ème} fois que la convocation a lieu : en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art L1122-15. Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

Art L1122-26. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages : en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art L1122-27. Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du Conseil votent à haute voix. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée. Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande. Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages. Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu. L'alinéa précédent n'est pas applicable aux scrutins secrets.

Art L1122-28. En cas de nomination ou de présentation des candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

(1) Au cas où l'Assemblée est convoquée pour la 2^{ème} ou la 3^{ème} fois, mettre « avons l'honneur de vous convoquer pour la 2^{ème} (3^{me}) fois.

CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège Communal convoque le Conseil Communal pour la 1^{ère} fois à la séance qui aura lieu **le Jeudi 07 décembre 2023 à 19 h 00 à l'administration communale rue Saint Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023
2. Subsidés 2024 aux sociétés communales - octroi
3. Règlement pour l'octroi d'une prime favorisant la pratique sportive - Exercices 2024 à 2025
4. Règlement de la prime communale isolation relative au remplacement des menuiseries extérieures ou des vitrages des logements - Exercices 2024 à 2025
5. Règlement de la prime communale Toiture - Isolation thermique du toit ou des combles avec ou sans isolant biosourcé des logements - Exercices 2024 à 2025
6. CPAS - Budget 2024 - Approbation
7. Budget communal 2024 - Approbation
8. Budget communal 2024 – 1/12ème provisoire - Vote
9. Réparations de toitures diverses - Approbation des conditions
10. Désaffectation de sépultures et exhumation/retrait des corps vers ossuaires - Approbation des conditions
11. Coeur de village : Réaffectation d'un bâtiment communal situé en bords de Sambre en maison de village et placette – Arrêt du Cahier des Charges, du devis estimatif et choix du mode de passation du marché
12. Contrat Rivière Sambre et Affluents asbl - Demande d'augmentation de la quote-part 2024 - 2025 de la Commune au profit du CRSA - Approbation
13. MOBILESEM asbl - Adhésion aux nouveaux statuts et au principe du compte projets
14. Projet Interreg VI RéViVRe (Réalité Virtuelle pour une Ville Renouvelée et Ecologique) - Transformation des espaces publics en espaces résilients au changement climatique - Accord de partenariat
15. Convention relative à la stérilisation des chats errants - Approbation
16. Parcelle sise Rue Haute - Adoption d'une convention de commodat
17. Intercommunale - AIOMS - Assemblée Générale du 20/12/2023 - Ordre du jour - Approbation
18. Intercommunale - CENEO - Assemblée Générale du 15/12/2023 - Ordre du jour - Approbation
19. Intercommunale - HYGEA - Assemblée Générale du 21/12/2023 - Ordre du jour - Approbation
20. Intercommunale - IDEA - Assemblée Générale du 20/12/2023 - Ordre du jour - Approbation
21. Intercommunale - IGRETEC - Assemblée Générale du 13/12/2023 - Ordre du jour - Approbation
22. Intercommunale - INTERSUD - Assemblée Générale Stratégique du 18/12/2023 - Ordre du jour - Approbation
23. Informations diverses
24. Questions des Conseillers

HUIS CLOS

25. Ajout d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite (E9 PMR) - Rue Jean Jaurès
26. Personnel enseignant - Congés de maladie et remplacement - Ratification
27. Désignation en qualité de Directrice générale

Par le Collège,

La Directrice Générale,
Estelle LOOSVELD



Le Bourgmestre,
Philippe LEJEUNE